

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 8 octobre 2024

Nbre Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 SEPTEMBRE, le Conseil Municipal de la Commune de FLEURIE, Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric MIGUET

Date de convocation : 1^{er} octobre 2024.

Présents : Frédéric MIGUET, Evelyne VERNIAU, Jean Paul DUCHARNE, Patrice MAITRE, Maxime MANISSIER, Anais BRIDAY, Nathalie CHALANDE, Nicolle CHARNAY, Edith PERRIER, Jacques VACHER MATERNO, Romain DELAY, Hervé BARRAUD, Jessie PONSINET

Excusés : Laurent GOUILLON,

Absents : Audrey YVES

Mme VERNIAU Evelyne est nommée Secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire rappelle que le Procès-verbal de la Séance du 9 septembre 2024 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur le Maire soumet, alors le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

Marché nocturne. Participation des amicales de classes et du Comité des Fêtes et des vendeurs ambulants/food truck...

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'organisation durant la saison estivale des "Marchés nocturnes", animation créée dans le cadre des festivités "Beaujolez-vous".

Il précise que les amicales de classes, le Comité des Fêtes et les vendeurs ambulants prennent en charge la partie buffet-buvette de ces soirées organisées tous les jeudis des mois de juillet et août.

Aussi, il propose qu'une participation soit demandée aux amicales de classes concernées et au comité des fêtes et aux vendeurs ambulants, assurant ainsi une prise en charge partielle des frais engagés par la municipalité pour ces animations estivales (animations musicales, frais de communication...).

DECIDE de fixer à :

- 500 € la participation demandée à chaque amicale de classes et au comité des fêtes assurant la partie buffet-buvette des marchés nocturnes des jeudis des saisons estivales 2024 et suivantes ;
- 200 € cette participation en cas de soirée aux conditions météorologiques défavorables
- 120 € pour les vendeurs ambulants

Rétrocession de la voirie « rue du voiturier » à la commune de Fleurie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société ATHELIA a réalisé un lotissement selon le permis de construire PCn°0690841900019M01

Ce lotissement figure au cadastre de la manière suivante AB 641 pour une contenance de 210 m². Dans le cadre de la vente en VEFA, la société Athélya a vendu la parcelle à la société Alliade habitat, bailleur social des logements de ce lotissement.

Les travaux de lotissement étant terminés, la société alliade habitat et la Commune sont convenues de régulariser la rétrocession de la voirie et des réseaux.

Afin de se mettre en conformité, il est nécessaire de classer la voirie dans le domaine public communal. Monsieur Le Maire propose donc de régulariser la rétrocession de la voirie ainsi que les réseaux du Lotissement "le voiturier".

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le dossier technique comprenant la notice explicative du projet ainsi que le plan de division.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la voirie désignée a pour contenance 210 m².

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment en son article R. 442-8 ;

Vu le Code de la voirie routière, notamment en son article L. 141-3 ;

Considérant que les travaux sont achevés, que les ouvrages sont conformes aux descriptifs, que les installations de chantier ont été repliées et que les terrains et les lieux ont été remis en état,

DECIDE de donner son accord pour la rétrocession de la voirie du lotissement des voituriers pour une contenance de 210 m2

Délibération portant recrutement de vacataires

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter des vacataires pour effectuer la surveillance du restaurant scolaire et pour une durée de deux heures par vacation sur l'année scolaire 2024/2025.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 11.65€ correspondant au smic et évoluant en fonction.

DECIDE d'autoriser le recrutement d'un vacataire pour effectuer la surveillance du restaurant scolaire.

La séance est levée à 18h30

Les élus sont informés du refus de préempter sur la vente de Mme ROSSANO Hélène à Mme TRINCAL Stéphanie une maison 94 rue des vendanges.

Les élus sont informés du refus de préempter sur la vente de la SCI L'Or Noir représentée par Mr LASSAIGNE Fabien à Mme MORAL Virginie, zone artisanale des combes

POINT TRAVAUX INVESTISSEMENT

Rénovation énergétique de l'école :

Suite à la réunion avec les architectes retenus sur ce projet. Une réunion de présentation d'un premier projet est prévue au mois de novembre en Mairie (initialement prévu le 7/11, est reportée)

POINT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS – CULTURE (Patrice MAITRE)

- Dégâts des eaux à l'office du tourisme : dossier transmis à l'assurance
- Installation des appuis vélo sur la commune : 2 parcs, 1 office du tourisme, 3 place de l'Eglise dont 1 vers la Bibliothèque, 2 anciens seront installés à l'Ecole.
- Point Fibre : réunion du 7/10/24 à Belleville, sur Fleurie 34% de logement raccordé, une 2ème campagne va être lancée pour proposer le raccordement. Pour l'installation au terrain de Foot, une tranchée doit être réalisée.

COMMISSION VOIRIE (Jean Paul DUCHARNE)

Enfouissement réseau chaffangeons : les conventions sont en cours de finalisation, les travaux vont commencer pour une durée de 2 à 3 mois

COMMISSION TOURISME – Fleurissement (Evelyne VERNIAU)

- Bilan Marché nocturne : satisfaisant, il reste à titrer les Food trucks
- Marché de Noël : les inscriptions sont en cours, date limite le 24/10/24,
- Fleurs : commande d'automne bulbes et arbustes, préparation de printemps : souhaite créer une commission afin de choisir les fleurs et d'apporter une aide ponctuelle pour des petits travaux. Appel au volontariat avec affichage sur le panneau pocket et lumineux.

COMMISSION SCOLAIRE ET SOCIALE (Nicole CHARNAY)

- Aide aux devoirs a débuté le 8/10/24, 12 inscrits 13 présents.
- Colis personnes âgées : date de commission fixée le 7/11/ à 16h, la date de distribution serait le vendredi 20/12/24 à confirmer.
- Une nouvelle ATSEM a été recrutée pour remplacer Colette. Sa prise de fonction débutera début janvier 2025

POINTS DIVERS

Point Marathon : 4000 personnes sont attendues, la salle des sports ne suffit pas, un chapiteau en plus sera installé sur le terrain de foot. Le lieu de départ est différent des autres années.

Une réunion pour le marché de Noël (tenue de la patinoire) est prévue le lundi 14/10/24 à 18h30 avec les associations.

Le bulletin de la CCSB sera distribué par la poste.

Les vœux du Maire auront lieu le 10 janvier 2025 au foyer rural

L'ouverture de la chasse aux petits gibiers ouvre le 13 octobre 2024.

- **Date prochaine réunion du conseil municipal : 19/11/2024 à 19h00**

Le secrétaire de séance

Evelyne VERNIAU

Le Maire

Frédéric MIGUET

